

## C.R.P (Centre de Rééducation Professionnelle)

### ➤ Définition de CRP et ses missions

Les centres de rééducation professionnelle proposent aux personnes handicapées des formations professionnelles, un accompagnement pédagogique et médico-social ainsi qu'une aide à la recherche d'emploi et à l'intégration sociale et professionnelle.

Pour bénéficier de stage de rééducation professionnelle, la personne handicapée doit :

- être reconnue travailleur handicapé par la Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- ou être en situation de handicap suite à une maladie, un accident du travail ou une maladie professionnelle

### ➤ La formation

Les CRP proposent trois types de formation :

- des formations de préorientation (aide à l'élaboration du projet professionnel de la personne)
- des formations préparatoires (suivi préalable à l'acquisition de nouvelles compétences)
- des formations qualifiantes (200 formations qualifiantes du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans 24 secteurs d'activité).

Les formations s'effectuent sur une durée de 10 à 30 mois.

Le centre de rééducation professionnelle place au cœur de sa démarche le stagiaire afin qu'il soit l'acteur de son projet. Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement médico-psycho-social. Une dynamique pour la recherche d'emploi est mise en place afin d'aider le stagiaire à faciliter son insertion dans le monde du travail ainsi qu'une formation scolaire avec des cours de français, mathématiques, sports, bureautique... Il bénéficie d'une rémunération (assurée par l'Etat par l'intermédiaire du CNASEA). Pendant son temps libre, ils a la possibilité de faire des activités culturelles ou physiques. L'établissement accueille les stagiaires en internat et en externat.



➤ La démarche

Le dossier de demande de reconnaissance est à retirer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ce dossier est composé de deux documents : la demande de reconnaissance et le dossier médical.

➤ Adresses et contacts :

**Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre et Loire - Service  
Accueil**

19 rue Edouard Vaillant  
37042 TOURS CEDEX 1

-----  
Pour les appeler, un numéro



**02 47 75 26 66**

-----  
**Email : <mailto:info@mdph37.fr>**

**Heures d'ouvertures : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00**  
permanence téléphonique du lundi au vendredi de : 13h30 à 17h

---

**Centre de rééducation professionnelle**  
Château de Fontenailles  
37 370 Louestault

-----  
Pour les appeler, un numéro



**02 47 24 41 02**



**ENH37** 15bis rue du 8 mai 1945 - 37800 Sainte-Maure de Touraine  
**02.47.65.57.74** - site : **[www.enh37.fr](http://www.enh37.fr)** - mail : **[contact@enh37.fr](mailto:contact@enh37.fr)**